

RW.T.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

USUMBURA

13. V 1960

RUANDA-URUNDI GEBIED

B.P.90

(¹) N° 661/ 03657 / 02015

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

TRANSMIS copie pour information à :
Monsieur le Résident Spécial à KIGALI

Réf. n° :

3757 / TP 1/02 / 04

Annexe

Bijlage :

24.1.60

Objet
Voorwerp :

4-660-18

cl

Monsieur l'Administrateur de Territoire
à
KIBUNGU

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

KIBUNGO



5017

impossible

Suite à votre lettre n° 1353/T.P. du 15 avril, je vous suggère de remplacer la fosse septique par un puits perdu. Ce puits perdu aurait un diamètre de 1 m. environ et une profondeur de l'ordre de 5 à 6 m. en rapport d'ailleurs avec la nature du sol. Les sols cohérents, tels que l'argile, la latérite, se prêtent facilement à ce genre de travaux en saison sèche. Si le sol n'est pas perméable, il conviendrait d'établir une tranchée de grande longueur, dans un terrain vague.

Pour faire un essai de perméabilité, il suffit de creuser un trou qu'on remplit d'une quantité d'eau connue. On note l'abaissement du niveau après 12 heures - 24 heures etc...

Un petit crédit de 8.000 Fr au maximum pourra vous être subdélégué, si le mode de construction décrit plus haut peut convenir et suivant devis.

En ce qui concerne les habitations, votre demande doit nécessairement passer par la Résidence qui établit l'ordre d'urgence et le programme.

POUR LE RESIDENT GENERAL
DU RUANDA-URUNDI,
LE SECRETAIRE GENERAL,
Jean TORDEUR,-

Tordeur

(¹) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.